## NATIONS UNIES CONSEIL DE SECURITE



Distr. GENERATE

s/1477 3 avril 1950 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

EXPOSE SUCCINCT DU SECRETAIRE GENERAL SUR LES QUESTIONS DONT EST SAISI LE CONSEIL DE SECURITE ET SUR LE POINT CU EN EST LEUR EXAMEN

Conformément à l'article 11 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, J'ai l'honneur de faire connaître que, depuis la publication de l'exposé succinct du 27 mars 1950 (S/1475), aucun changement n'est intervenu en ce qui concerne les questions dont est saisi le Bonseil de sécurité et le point où en est leur examen.

